

Paris, le 29 mai 2026

**Objet : Avis du garant CNDP sur la réponse du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes au bilan de la Concertation préalable sur le projet de liaison Lyon-Crémieu**

Monsieur le Président,

Suite à la concertation préalable sur le projet de liaison Lyon-Crémieu qui s'est tenue du 12 novembre 2025 au 14 janvier 2026 et suite à la publication du bilan du garant de la CNDP, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes a publié les enseignements qu'il tire de la concertation préalable conformément à l'article R121-24 du Code de l'environnement.

Le dossier des enseignements est complet. Tous les sujets abordés au cours de la concertation ont été repris de manière exhaustive. La présentation est claire et facile à lire. L'utilisation du langage égalitaire est un plus.

Le Conseil Régional fait part de sa décision de continuer le projet. Cette décision était très attendue pour éclairer le public sur les suites données au projet, particulièrement dans un contexte qui s'inscrit dans une histoire longue.

Dans votre document, vous avez mis en avant « une large adhésion » du public au projet, et abordé seulement ensuite les « nombreuses préoccupations et exigences quant à l'intégration du projet », et notamment les inquiétudes des riverains. Vous montrez ainsi que vous avez bien repris compte les demandes du public, mais il faudra veiller dans la suite de la concertation que les riverains soient dûment inclus.

J'ai également pris connaissance avec intérêt de vos réponses à mes préconisations. Vous avez répondu point par point aux sujets que j'ai soulevés à l'issue de la concertation. Mon avis, ci-dessous, sur vos réponses ne porte que sur leur complétude et les éclairages qu'elles apportent concernant votre examen des observations et propositions du public. Ce courrier d'avis sera publié sur le site de la CNDP et devra être publié sur le site de la concertation.

En ce qui concerne la demande du public d'être intégré à la suite de la concertation, il conviendrait à ce que la réunion publique à laquelle vous vous êtes engagés pour présenter vos engagements se complète des modalités nécessaires pour informer et associer les publics tout au long de l'élaboration du projet.

Vous avez bien pris en compte le sujet des six nouvelles stations et de leurs accès, ainsi que

la réorganisation et la restructuration du réseau public de desserte de ces stations.

Le Conseil Régional s'engage à poursuivre le dialogue avec les publics, à mettre en place des réunions publiques et à associer le public aux sujets évoqués ci-dessus. Toutefois, cette association étant soumise à l'appréciation des collectivités, il est nécessaire que cet accord ait lieu car après la phase de concertation préalable qui vient de se dérouler, cette nouvelle phase à venir est très attendue par le public.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Denis Cuvillier

Garant CNDP

Copie à : Marc Papinutti, Président de la Commission nationale du débat public